

Colloque international organisé par le CLERSE
La problématique du développement durable vingt ans après : nouvelles lectures théoriques, innovations méthodologiques et domaines d'extension.

Un développement véritablement durable : quelle compatibilité avec le capitalisme financier ?

Catherine FIGUIERE, Michel ROCCA

Maître de Conférences au LEPII (UMR CNRS 5252) UPMF Grenoble

Lille Novembre 2008

Résumé

Cette communication a un double objectif : jeter les bases d'un projet de « développement véritablement durable » (DVD), d'une part, et identifier les principaux points de blocage à sa réalisation dans le champ du financement des entreprises, d'autre part. Ces dernières sont en effet considérées comme l'un des acteurs clés dans la réalisation du DVD, lui-même fondé sur quatre pôles « fonctionnalisés ». Le papier montrera que les modalités actuelles du régime financier fondé sur la valeur actionnariale, constituent un frein important à la réalisation des objectifs du DVD. Par ailleurs, ces objectifs révéleront leur congruence avec une démarche en économie politique critique.

Mots clés : développement véritablement durable (DVD), entreprise, capitalisme financier, économie politique.

Le développement durable a vingt ans ? Non, le rapport Brundtland a vingt ans ! Mais d'autres projets avant lui ont porté cette nécessité « nouvelle » de prendre en considération l'environnement dans l'activité des hommes. Le plus connu de ces projets, l'écodéveloppement, porté par M. Strong et I. Sachs, met déjà l'accent sur l'impératif qui se fait jour au cours des années 1970 : les ressources du monde ne sont pas illimitées et l'homme doit intégrer centralement cette nouvelle contrainte. D'autres propositions se développent au cours de la même décennie, comme « L'autre développement », proposé dans un rapport sur le développement et la coopération internationale commandé à la Fondation Dag Hammarskjöld pour la 7^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1975. D'une part, les « cinq éléments de son cadre conceptuel »¹ sont très proches des cinq principes de l'écodéveloppement, et d'autre part, comme le Rapport Brundtland, il voit le jour dans le cadre onusien. Mais cette proposition induit la nécessité d'un « nouvel ordre international », remettant en cause, notamment, la validité d'un modèle unique de développement valable pour tous à tout moment de l'histoire. Centré sur la satisfaction des besoins en harmonie avec l'environnement, il ne retient pas l'attention, alors même qu'il a pour caisse de résonance l'Assemblée Générale des Nations Unies².

¹ « Un autre développement «1/ est axé tout entier vers la satisfaction des besoins, à commencer par l'élimination de la misère ; 2/ est endogène et « self-reliant », c'est-à-dire en prenant appui sur les forces mêmes des sociétés qui s'y engagent ;3 /s'harmonise avec l'environnement ;4/ exige des transformations de structure ;5/ nécessite une action immédiate possible et nécessaire » (p28-40).

² L'interprétation des causes de cette « préférence » en faveur du rapport Brundtland ont déjà été exposées dans un texte publié en 2006 dans la Revue canadienne en ligne VertigO.

C'est donc le rapport Brundtland qui va finalement imposer sa définition du développement durable comme « version officielle » (DDVO). Néanmoins, la congruence affichée par ce projet avec la centralité des mécanismes de marché (Godard, 1998) amène à proposer une définition alternative du développement durable : un développement « véritablement » durable (DVD). En effet, la capacité des marchés à générer du développement durable est ici remise en question (tout comme le font explicitement notamment Godard et Hommel, 2005, p8 ou Söderbaum, 2007). Les marchés financiers sont particulièrement pointés du doigt dans la mesure où les entreprises sont considérées comme des acteurs incontournables dans la mise en œuvre du développement durable. Or les contraintes que ces dernières subissent dans le financement de leur activité *via* la prééminence de la valeur actionnariale, ne leur permettent pas de prendre les décisions qui les engageraient de façon irréversible sur la voie d'un développement véritablement durable. En particulier parce que le temps biologique et le temps économique ne sont pas compatibles (Harribey, 2001, p241).

L'objectif de ce texte est donc d'abord de préciser les premiers fondements d'un projet de « développement véritablement durable » (DVD) pour montrer ensuite que les caractéristiques du capitalisme actionnarial actuellement à l'œuvre sont difficilement compatibles avec ce projet³. En effet, les conditions qui régissent aujourd'hui le financement de l'activité des entreprises, considérées comme l'un des acteurs-clés dans la réalisation de ce projet, ne permettent pas d'orienter « durablement » cette activité vers de nouveaux types d'objectifs.

Il ne s'agit donc pas de s'interroger sur la compatibilité du DD et du capitalisme en général (Rousseau et Zuindeau, 2007), mais bien de questionner l'un des éléments d'une forme historiquement datée du capitalisme. Ce texte vise à poser les premiers jalons d'une réflexion, empruntant en cela une démarche initiée notamment par Laganier et alii (2002) dont les objectifs avoués consistent davantage à affiner des questionnements qu'à apporter des réponses.

Afin de sceller au mieux ces premières pierres, **le texte va d'abord** définir de façon normative le projet de développement véritablement durable (DVD) en le distinguant du projet issu du Rapport Brundtland (DDVO). De cette définition découle la nécessaire adoption d'une démarche en économie politique « hétérodoxe », ou « critique », dont les fondamentaux sont présentés dans **une deuxième partie**. **La troisième et dernière** partie cherche enfin à mettre en évidence les principales pierres d'achoppement entre les objectifs du DVD et le régime financier actuel. Cet examen, en révélant l'absence de congruence entre les contraintes que fait peser le capitalisme actionnarial sur la gouvernance d'entreprise, et les objectifs du DVD, permet, in fine, d'émettre une première série de propositions visant à améliorer les chances de réalisation –faisabilité– du DVD.

³ Cette problématique nourrit de grandes proximités avec celle du texte de Jean-Marie Harribey (2003) qui avait quant à lui pour objectif explicite « de croiser les deux questions de la financiarisation et de la soutenabilité afin d'en examiner la compatibilité ».

1 Un projet de développement véritablement durable.

La très large diffusion de la version Brundtland du développement durable (terme apparu pour la première fois en 1980 dans un rapport de l'UICN⁴) oblige à positionner toute proposition en fonction de son contenu. La vision tripolaire avec absence affichée de hiérarchie entre les pôles, véhiculée par cette définition « officielle », s'est en effet imposée. Elle constitue désormais le fondement (explicite ou implicite) d'un grand nombre de travaux.

De la place centrale reconnue aux mécanismes de marché dans ce projet de DDVO, découle une hiérarchisation *de facto* des différents pôles, l'économie dominant largement les deux autres, l'environnement venant concurrencer le social dans les objectifs affichés des dirigeants des pays développés (Rousseau, 2004). Cette définition s'inscrit dans la tradition des travaux qui soutiennent que la croissance génère « spontanément » du développement puis du développement durable (Boutaud et alii, 2004).

L'objet de ce premier point est de jeter les bases d'une définition alternative à la définition officielle, un « développement durable alternatif plutôt qu'une alternative au développement durable ». La non remise en cause de la centralité de la croissance, mais plus encore de l'économie, par le Rapport Brundtland nous apparaît en effet comme insuffisant. L'ampleur des problèmes, l'urgence de la situation conjuguée à l'absolue nécessité de s'inscrire dans la durée, imposent en effet un changement dans le mode de réflexion beaucoup plus radical que celui proposé par le Rapport Brundtland.

Cette première ébauche du projet de DVD va se limiter à quelques propositions visant notamment à situer celui-ci par rapport aux propositions existantes, DDVO et autre écodéveloppement. Au nombre de cinq, ces propositions constituent les fondements du DVD en l'état actuel de la réflexion.

- Une démarche anthropocentrée en soutenabilité forte
 - Les fonctionnalités différenciées des « pôles » du DD
 - La sphère politique, nécessaire 4^{ème} pôle du DD
 - La dimension territoriale, indispensable à l'application du DD
 - Le temps, comme contrainte « paradoxale »
-
- **Une démarche anthropocentrée en soutenabilité forte.**

Le positionnement retenu en matière de soutenabilité [ou durabilité, le terme importe peu dans ce cadre (Zaccai, 2002, p24)] se caractérise tout d'abord par son orientation anthropocentrée : c'est bien la satisfaction des besoins des hommes et, par suite, les activités qui sont organisées en vue de les satisfaire, qui constitue le point de départ de l'analyse menée ici par l'économiste (Figuière, 2006). La prise en compte des impacts de ces activités sur l'environnement⁵ découle alors de la nécessité de maintenir les conditions nécessaires à la satisfaction de ces besoins à long terme. Cette démarche se distingue d'une démarche

⁴ Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

⁵ L'anthropologie réside dans l'étude de la dimension sociale de l'homme. L'anthropocentrisme est une conception, une attitude, qui rapporte toute chose à l'univers de l'homme (définitions Larousse). D'où l'impossibilité de distinguer une approche « anthropocentrée » (dans laquelle l'économie englobe les sphères environnementale et sociale) d'une démarche « socio-centrée » dans laquelle c'est la sphère sociale qui englobe les deux autres, comme le font Sébastien et Brodhag (2004).

strictement écocentrée dans laquelle « *la vie est supposée avoir une valeur en elle-même ; le fondement du droit à l'existence d'une vie des non-humains n'est plus utilitariste mais éthique* » (Hatem, 1990, p103).

Néanmoins, cette posture ne semble pas incompatible avec une vision « forte » de la soutenabilité⁶ dans la mesure où elle reconnaît une très forte spécificité à ce que génère la nature : le capital ne peut que très partiellement – et seulement parfois- s'y substituer⁷. Il s'avère même possible d'adhérer aux critiques qui sont faites à la monétarisation/marchandisation (Harribey, 2001, 2004) des éléments naturels, dans une démarche anthropocentrée.

- **Les fonctionnalités différenciées des « pôles » du développement durable**

Alors que le DDVO *juxtapose* trois sphères **d'objectifs**, économique, environnementale et sociale, le DVD se fonde précisément sur la nécessité de différencier les fonctionnalités de ces champs. Cette notion de « fonctionnalisation » est déjà présente dans le projet d'écodéveloppement proposé pour la première fois à Stockholm en 1972. Ce projet s'articule en effet autour de la nécessité de prendre en considération conjointement, mais de façon hiérarchisée, les *cinq dimensions du développement* (Sachs, 1994, p54). La sphère sociale est considérée comme « la plus importante », la seconde « concerne la prudence écologique », la troisième dimension « vise l'efficacité économique qui n'est qu'instrumentale ». La culture et le territoire constituent les deux dernières dimensions.

Ce besoin de fonctionnalisation résulte en fait de questions assez pragmatiques qui se posent inmanquablement en amont de toute prise de décision :

- Dans quelle sphère se situent les objectifs et comment sont-ils hiérarchisés ?
- Dans quelle sphère se situent les contraintes ?
- Dans quelle sphère se situent les moyens ?

Se situant dans une démarche anthropocentrée en soutenabilité forte, le projet de DVD ébauché ici considère que les **objectifs** se situent dans la sphère sociale. En effet, si le terme de développement durable met le plus souvent en concurrence les sphères sociale et environnementale au détriment de la première, le développement véritablement durable se fonde sur la nécessité de recentrer la réflexion sur la satisfaction des besoins⁸, dans « développement durable », on a trop tendance à oublier « développement » pour se focaliser sur « durable ». Les **contraintes** se situent dans la sphère environnementale. L'économie fournit les **moyens**.

⁶ Alors que Zuindeau (2000, pp28-29) laisse entendre qu'une démarche anthropocentrée ne peut s'accommoder que d'une version très faible ou, au mieux, faible, de la soutenabilité.

⁷ A ceux qui prétendent « qu'il faut « être deep » ou ne pas être, car si on ne prend pas une position deep, finalement, la logique économique va finir de détruire entièrement l'écosystème » [Smouts, 2005, p58], il peut être répondu qu'ils réduisent une fois encore le développement durable à deux de ses pôles. Or l'optique qui est ici défendue vise au contraire un recentrage sur le pôle social comme priorité dans la hiérarchie des objectifs du développement durable ; l'environnement étant considéré comme nécessaire à la survie de l'espèce humaine. En d'autres termes, l'hypothèse d'une Terre parfaitement préservée –wilderness-, dans laquelle le bien-être des hommes ne rentre pas en ligne de compte, n'est pas notre objet.

⁸ Les débats sur « quel développement » et « quels besoins » ne seront pas ouverts ici, ce qui n'enlève rien à leur centralité.

Si cette « fonctionnalisation » permet de mieux préciser les articulations entre les sphères, elle ne permet pas encore de réaliser un pas décisif dans la faisabilité du développement durable, puisqu'elle ne permet pas de répondre à la question qui s'impose logiquement à ce stade de la proposition : comment se fixent les objectifs et qui garantit que les moyens mis en œuvre permettront de les atteindre en satisfaisant aux contraintes environnementales.

- **La sphère « politique » : nécessaire 4^{ème} « pôle » de développement durable.**

La grande oubliée du Rapport Brundtland et de toutes les représentations « classiques » -ou devrait-on dire « néo-classique » ?- du développement durable doit dès lors être convoquée : la sphère politique, celle qui, historiquement, décidait notamment des orientations de la politique industrielle. Car comme le soulignent très justement Godard et Hommel (2005, p2), « *le développement durable est d'abord affaire de projets collectifs de société et de gouvernement* » dont la faisabilité « *ne demande rien moins qu'une transformation en profondeur des modes de développement* » (p7). Les objectifs doivent donc être fixés, et les moyens déterminés, en fonction d'un projet collectif, par des acteurs représentatifs et garants des intérêts de tous. Comme la « fonctionnalisation » proposée ci-dessus remet en cause la centralité de l'économie dans le projet de développement durable, c'est à la sphère « politique » qu'incombe de déterminer le projet collectif et les différents objectifs qui en découlent. « *L'économie pensée comme moyen peut être configurée en fonction de choix politiques et sociaux faits en amont* » (Gendron, 2003, p51).

La dénomination de la « 4^{ème} patte » du développement durable ne va certes pas sans poser question. C'est par facilité que le terme de « sphère politique » est retenu car l'objectif est seulement de pointer du doigt le « chaînon manquant » dans l'habituel triptyque. Cela signale simplement que les orientations en matière de développement durable ne doivent pas être laissées au seul choix des acteurs économiques. La « sphère politique » adaptée au projet de DVD reste bien évidemment à construire. Le seul élément qui peut être ici avancé réside dans la centralité d'une démocratie plus participative que celle actuellement à l'œuvre, en France notamment⁹. Certains auteurs, comme Söderbaum (2007, p25), préfèrent parler de nouveaux arrangements institutionnels à construire en vue d'un développement durable. « *It is not easy to state more precisely what those institutional changes should be but we can start by referring to the values or ideological orientation that could guide us in the transformation process* ». Harribey (2001, p241), quant à lui, choisit d'invoquer le recours à « des instruments de régulation économique » au service d'une « action politique consciente, globale, cohérente ». Le point commun à l'ensemble de ces démarches réside dans la volonté de remettre l'action politique au cœur des pratiques du développement durable.

La mise en œuvre d'un développement véritablement durable suppose donc une mobilisation rapide et massive de l'ensemble des acteurs autour d'un projet clairement défini. A titre d'illustration, un parallèle peut être fait avec la phase d'industrialisation rapide du Japon suite à la confrontation avec les occidentaux au cours du 19^{ème} siècle (cf notamment Figuière, 1995). Le projet instauré par le gouvernement a mobilisé des partenariats public-privé, en fonction d'un objectif de rattrapage clairement identifié. Porté par un sentiment nationaliste exacerbé par la menace occidentale et le sentiment du retard accumulé par le Japon durant sa phase d'isolement, les réalisations ne se sont pas fait attendre. Il est admis de tous aujourd'hui que cette période charnière (Ere Meiji) est à l'origine de la puissance économique japonaise.

⁹ Sur ce thème se référer notamment à l'excellent texte de Boulanger (2004) qui s'attarde notamment sur la nécessité de construction d'un public. Voir également le chapitre de Juan (2005).

La double urgence de la pénurie de pétrole et du dérèglement climatique devrait pouvoir susciter chez les dirigeants politiques des pays avancés le même type d'électrochoc et, par suite, une détermination comparable, notamment dans le domaine de la politique industrielle et de son financement. Il n'est pas inutile de rappeler qu'au cours de cette période –et jusqu'à une période récente- la confiance des décideurs nippons dans les mécanismes de marché était tout à fait circonstanciée.

- **La dimension territoriale, indispensable à l'application du DD**

La prise en compte de la dimension territoriale constitue le complément indispensable de la remise en scène de la sphère politique. Quel que soit le niveau concerné par la décision politique -et certains objets appellent nécessairement une vision globale-, la transcription en mesures concrètes et, par suite, l'application de ces mesures, impliquent le plus souvent de très petits échelons territoriaux. Inversement, certains problèmes environnementaux peuvent être très localisés mais nécessiter des moyens techniques et financiers dépassant largement la capacité du territoire directement concerné. Le plus souvent c'est au niveau territorial que vont émerger les problèmes (même les conséquences du réchauffement climatique se déclinent en fonction des territoires) et c'est à ce niveau que devront aussi être inventées les modalités des solutions. En cela, nous rejoignons les analyses des auteurs qui soulignent la centralité des territoires dans l'applicabilité du DD (Vivien et Zuindeau, 2001 ; Laganier et alii, 2002 ; Theys, 2000 ; Zuindeau, 2000).

- **Le temps comme contrainte paradoxale.**

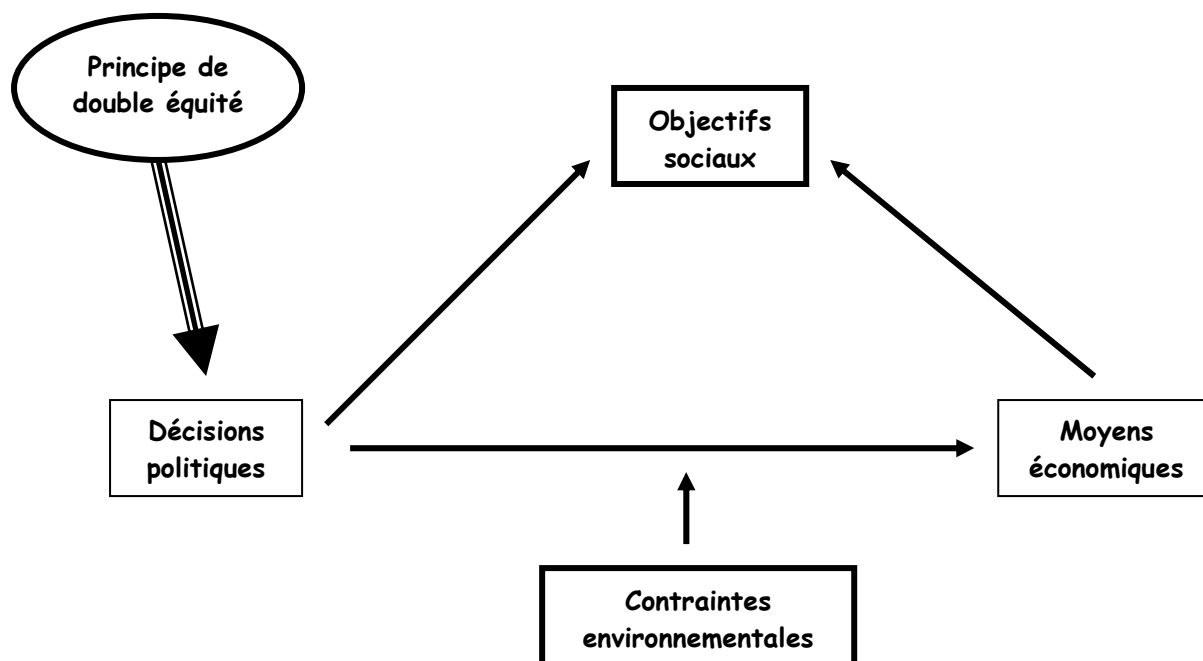
La prise en compte du temps dans le développement durable peut s'avérer *a priori* paradoxale. En effet, l'application du développement durable souffre de temporalités très diverses, comme viennent l'illustrer les quelques exemples suivants :

- « Le temps biologique s'étale sur des milliers ou de millions d'années » (Harribey, 2001, p241).
- Le réchauffement climatique a des répercussions dramatiques qui vont en s'accroissant.
- Des milliers d'enfants meurent de faim chaque jour.
- D'ici vingt ans les réserves de pétrole seront épuisées.

L'urgence se retrouve donc intimement liée à la nécessité d'agir à long terme et avec précaution (là encore dans une version « forte ») (Azam, 2006, Godard, 2004).

Le graphe suivant propose une vision synthétique de ces premières propositions pour un DVD.

Graphe 1 : Principes fondateurs d'un développement véritablement durable



Conclusion d'étape n°1 : A une représentation en trois pôles équivalents se substitue donc ici une représentation en quatre éléments aux fonctionnalités spécifiques : la sphère politique définit des objectifs se situant dans la sphère sociale (vision anthropocentrée du DD) et influe sur les moyens économiques mis en place afin de les réaliser, en intégrant centralement les contraintes environnementales. Le principe de double équité, inter et intragénérationelle, est fondateur du projet de DVD (Boulangier, 2004, p20). Il permet en effet d'intégrer outre la dimension temporelle, les dimensions sociales et territoriales (sur le plan national et international). Il est lu comme constituant à lui seul une synthèse illustrant la distinction entre développement et développement durable.

Après avoir posé les premiers jalons du DVD, il faut maintenant se pencher sur les qualités requises par une démarche d'économiste susceptible de le porter.

2 La nécessité d'une économie politique « hétérodoxe ».

Cette caractérisation du projet de développement véritablement durable impacte de fait fortement le choix de la démarche de l'économiste et permet de jeter les premières bases d'une **économie politique hétérodoxe**. L'évocation de la seule mention « économie politique » est en effet très vite devenue insuffisamment précise. Dès le 19^{ème} siècle, des auteurs aux démarches radicalement différentes se revendiquent du même terme. Au début de ce siècle, Ricardo et Smith¹⁰ peuvent être considérés comme ayant posé les premières pierres de l'économie politique originelle (donc « classique »). A la fin de ce même siècle, Walras inaugure une deuxième voie, une autre « façon de faire de l'économie politique » en publiant successivement les « *Eléments d'économie politique pure. Théorie de la richesse sociale* » en 1874, et les « *Etudes d'économie politique appliquée. Théorie de la production de la richesse sociale* », en 1898¹¹. Cette rupture dans la pensée économique est soulignée par Azam et Plihon (2005, p104) qui précisent que « *la théorie néoclassique (...) est construite sur le modèle de la physique mécanique et a une prétention à la neutralité et à l'universalisme* ». Généreux (2001) va encore plus loin en affirmant que l'ancienne économie politique renonce alors à être une science « économique » pour devenir « une branche particulière des mathématiques ».

La démarche qui est retenue ici s'inspire davantage de l'économie politique « originelle » des classiques, pour qui l'enrichissement ne consistait pas une fin en soi, que de la démarche initiée par Walras, qui est quant à elle largement à l'origine de l'économie (politique) aujourd'hui considérée comme « standard ». L'analyse s'inscrit donc dans une catégorie de travaux qui se revendiquent d'une économie politique « critique » ou « hétérodoxe ». Cette précision, déjà apportée par certains auteurs (Vivien, 2006, Sarrasin, 2006) dépasse très largement les seuls enjeux sémantiques. Si le DDVO est congruent avec une démarche en économie politique « standard », notamment parce qu'il ne remet pas en cause la centralité du rôle des mécanismes de marché et de la croissance –« par construction », selon certains auteurs qui considèrent qu'il a été conçu dans ce but (Godard, 1998, Latouche, 2003)-, le DVD nécessite bien quant à lui de « faire de l'économie autrement », notamment en regardant différemment la place, et plus encore le rôle, de l'économie dans la société.

Une réflexion doit donc être menée pour caractériser cette approche, conçue comme devant permettre la synthèse des principes méthodologiques suivants :

- Recours systématique à un examen attentif des faits
- Prise en compte de la dimension historique
- Holisme méthodologique
- Prise en compte des enjeux de pouvoirs (entre les sphères mais également au sein de chacune d'entre elle)
- Non neutralité de l'économie (Prise en compte des interactions entre politique et économie). Ce principe peut découler de tous les autres ou en être à l'origine.

¹⁰ Smith ne publie aucun ouvrage dont le titre se revendique explicitement de cette démarche. Mais Polanyi (1944, p157) souligne que ce sont tous ses écrits qui font œuvre de définition de l'économie politique. Ricardo publie quant à lui ses « Principes d'économie politique et de l'impôt » en 1817.

¹¹ Il est à noter que si Ricardo parle de « principes » en restant attaché à une démarche positive, Walras propose une « théorie », révélant par là l'ambition normative de son œuvre.

- **La nécessaire attention portée aux faits.**

L'objectif de l'économie politique réside dans l'analyse des mécanismes visant à la satisfaction des besoins humains, et ce n'est qu'en rendant intelligible le réel que ces mécanismes peuvent être appréhendés. L'observation du réel –ou des réels-, par la prise en compte des faits et de leurs évolutions, constitue donc le fondement de la démarche retenue ici, dans la mesure où les réalités, locales et globales, sont considérées comme fondatrices des conditions de l'application du DVD. Cette économie politique lie donc inextricablement **les méthodes de l'induction et de la déduction**. En cela nous rejoignons les propositions faites dans des travaux déjà anciens, comme ceux de Nogaro en 1939, qui soulignait : « *Tandis que la méthode déductive part d'un tout petit nombre de notions simples, admises une fois pour toutes, pour tenter d'expliquer, par le raisonnement abstrait, un grand nombre de phénomènes économiques, la méthode d'observation s'efforce d'atteindre directement l'explication de chaque phénomène par la recherche de ses antécédents propres. Dès lors, partant des faits eux-mêmes, pour en démêler, par une étude minutieuse, l'enchaînement, elle implique un très large recours à l'induction. Ce n'est pas à dire que la déduction n'y joue pas un rôle très important, ni, d'une façon plus générale, le raisonnement formel. Seulement, la conduite du raisonnement ne saurait relever ici des seules lois de la logique formelle ; elle relève aussi des préceptes de la logique expérimentale.* » (p133)

De manière similaire, l'économie politique hétérodoxe ne doit pas s'enfermer dans un choix définitif et irréversible entre les démarches positives et normatives (Azam et Plihon, 2005, Brochier, 1995). Dans le cas précis du projet de DVD, les principes fondateurs du projet sont édictés de façon normative, mais leur mise en œuvre nécessite absolument de prendre en considération les conditions concrètes et spécifiques du contexte dans la conception des solutions. La centralité de l'approche territoriale a déjà été mentionnée comme constitutive du projet dans le point précédent. La proposition de Zuindeau (2000, p64) pourrait servir ici de point de départ : « *la durabilité (apparaît) comme un entremêlement de normes et de contraintes exogènes prenant corps au travers d'arrangements sociaux ; pour partie redevables des spécificités objectives des territoires, (...) mais aussi, et surtout, des représentations particulières, des modes de légitimité de référence, voire de l'état des rapports de force entre acteurs* ».

- **La dimension historique au cœur de l'économie politique hétérodoxe.**

La prise en compte des faits amène tout naturellement à adopter une démarche historique (Bienaimé, 2007), puisque les faits évoluent dans le temps et sont ancrés dans un contexte géographique donné. Nombreux sont les auteurs qui considèrent que la prise en compte du temps dans sa dimension historique est au cœur du projet de développement durable (Berr, 2008, p44). Plus généralement, le questionnement sur le rôle de l'histoire dans l'analyse constitue l'un des critères de partition des économistes depuis le début du 20ème siècle. Nogaro soulignait déjà le lien irréductible entre économie et histoire : « *Si nous admettons (...) que l'économiste doit chercher derrière le phénomène économique, l'acte humain, conditionné par le milieu, et qu'il doit se proposer l'explication de la réalité concrète, sans méconnaître la part qu'y peut avoir le facteur individuel, nous arrivons à cette conclusion que l'économie politique est, tout d'abord, une science historique.* » (1939, p20). Il sera rejoint sur ce point par Polanyi en 1944, qui insiste sur la nécessité de prendre en considération le témoignage de l'histoire pour choisir entre deux interprétations opposées d'un même mouvement (p203). Plus près de nous, Raveaud (2004) souligne à juste titre qu'à partir du

moment où l'on se préoccupe des causes à l'origine de tel ou tel évènement économique, on se situe dans une démarche historique, car ces causes sont elles-mêmes conditionnées par le moment et le lieu de leur émergence.

Construire un projet de développement véritablement durable, mais surtout l'appliquer, le réaliser, nécessite donc d'intégrer à chaque étape de la réflexion puis de la mise en œuvre, les spécificités de l'endroit et du moment. Ce qui n'est pas considéré comme contradictoire avec la construction de grands principes transversaux, fondateurs d'une norme.

- **Le holisme méthodologique**

Le holisme méthodologique est au cœur du projet de DVD et peut schématiquement être défini par les trois principes suivants (Raveaud, 2004, p13) :

- La société forme un tout qui est plus que ses parties
- La société affecte les choix individuels
- La structure sociale influence les comportements individuels.

Le holisme méthodologique reconnaissant l'impact des structures sur les comportements individuels est parfaitement compatible avec la démarche historique déjà préconisée. Les structures ne sont pas les mêmes à tous les moments dans tous les pays. Nous avons déjà souligné que la reconnaissance puis la prise en compte de ces spécificités est une condition indispensable au projet de DVD. Ce dernier repose en effet sur des solutions adaptées aux différents contextes géographiques et historiques. Il s'oppose en cela à l'hypothèse d'un modèle de développement unique et généralisable à toutes les sociétés, où qu'elles se localisent et quel que soit le moment de leur histoire (la proximité avec le projet d'écodéveloppement est ici forte).

Adopter cette démarche conduit à identifier les cibles prioritaires du changement : ce ne sont pas les individus qui doivent être stigmatisés pour leurs comportements non durables, voire non citoyens, mais bien les structures et infrastructures qui doivent évoluer pour permettre aux individus d'avoir des comportements en adéquation avec les objectifs du DVD. Dans ce domaine, le débat sur les transports est l'une des meilleures illustrations.

- **Le pouvoir des catégories d'acteurs**

Ne pas s'interdire de considérer qu'il existe dans une société (quelle que soit l'échelle territoriale retenue) des groupes dont les intérêts sont antagoniques permet d'envisager la multiplicité des compromis possibles face à un problème donné. Considérer qu'il existe des rapports de force qui doivent faire l'objet d'arbitrages non pas en fonction de l'intérêt de l'acteur économique le plus puissant mais en fonction d'un projet de société (Combemale, 2001, p76) nécessite l'existence d'un arbitre. On retrouve ici la nécessité du « quatrième pôle », politique, mentionné ci-dessus.

Dans une économie mondialisée, la réflexion sur le développement durable peut se nourrir utilement des apports de l'économie politique internationale. Cette approche se distingue en effet de l'économie internationale en intégrant centralement à l'analyse des relations économiques internationales, la notion de pouvoir. Cet « ajout » autorise par suite à considérer les asymétries de pouvoir, notamment entre les Etats, mais également entre des

acteurs de nature différente, les firmes multinationales et les Etats par exemple (Stopford & Strange, 1991, Lefèvre, 2004). Les négociations autour de la lutte contre le réchauffement climatique constituent une très bonne illustration de ces deux catégories de rivalités. D'une part, le sommet de Bali en décembre 2007 a encore montré, que les « bons sentiments » ne suffisent pas à faire converger les points de vue des pays développés et des pays en voie de développement, notamment ceux des BRICs¹², qui n'entendent pas se voir « tirer l'échelle »¹³ de la voie du développement qu'ont largement emprunté leurs prédécesseurs. D'autre part, les modalités de mise en œuvre du Protocole de Kyoto sont interprétées par certains auteurs comme résultant de la forte influence exercée par les FMNP (firmes multinationales pétrolières) sur les stratégies des Etats (Lefèvre, 2004, 2006, Serra, 2006, Levy & Newell, 2002).

- **La non neutralité de l'économie**

Le principe de non neutralité de l'économie est ici présenté comme une résultante du raisonnement mené ci-dessus à la fois sur le projet de DVD, qui nécessite de prendre en considération un quatrième pôle, et sur la démarche en économie politique qui amène à considérer l'existence de rapports de force et d'intérêts antagoniques au sein même du pôle économique, et *a fortiori*, entre les différents pôles. Néanmoins, pour d'autres auteurs, il peut tout aussi bien être érigé en postulat de départ.

Le principe de neutralité –la science économique est neutre car apolitique, comme elle est atemporelle- apparaît avec l'économie politique standard –qui, curieusement conserve le qualificatif de « politique » alors même qu'elle souhaite justement prendre ses distances avec la sphère politique. Ce principe participe au chantier d'assimilation de la science économique aux sciences dites « dures » pour les uns, « pures » pour les autres. Nous ne reviendrons pas ici sur les raisonnements qui ont amené à postuler sur cette neutralité, mais sur les conséquences de ce postulat. Le fonctionnement de l'économie devient en effet, dans ce cadre de réflexion, un mécanisme « objectif » contraignant le reste de la société. Il faut donc « faire avec » et ajuster le reste à cette contrainte. Généreux (2001, p20) fait une critique sévère du principe de neutralité, en effet selon lui *« le souci d'évacuer le politique (...) constitue le meilleur moyen de faire passer pour résultat de la science une répartition donnée des pouvoirs et richesses qui n'est que l'issue de rapports de force économiques et politiques. »*

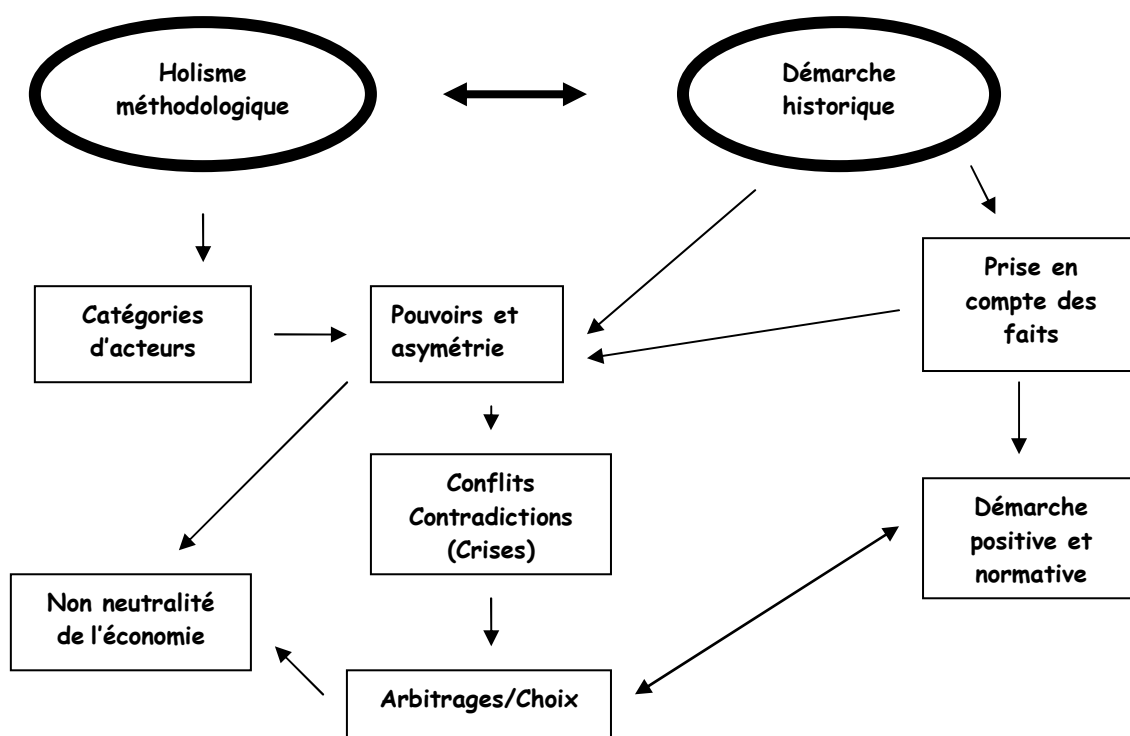
Reconnaître à l'économie sa dimension « politique », « idéologique » (Söderbaum, 2007), ou « subjective », permet de la ramener au rang des outils au service d'un projet plus global. Cela permet également de concevoir la cohabitation de différentes options économiques compatibles avec tel ou tel projet « politique » ou sociétal. En fonction des finalités affectées à l'économie, les règles édictées pour son « bon fonctionnement » ne seront pas les mêmes.

Le graphe suivant correspond à une tentative de synthèse des principes fondateurs de cette autre façon de faire de l'économie politique.

¹² BRIC : Brésil, Russie, Inde Chine, qui à eux quatre rassemblent pratiquement la moitié de l'humanité... avec 2.790 milliards d'habitants en 2007 selon l'ONU.

¹³ Chang (2003), Figuière (2006).

Grappe 2 : Les fondamentaux d'une économie politique hétérodoxe



Conclusion d'étape n°2 : nous nous contenterons ici de paraphraser Berr et Harribey (2005), en effet « repenser le développement *durable* est une invitation forte à faire de l'économie politique... critique »¹⁴.

A la lumière de ces deux ébauches : le projet de DVD, la démarche en économie politique critique ou hétérodoxe ou alternative (Söderbaum, 2007), il reste à analyser les fondements du capitalisme financier afin d'évaluer sa congruence avec le DVD.

¹⁴ « Repenser le développement est une invitation forte à faire de l'économie politique, ... avec une bonne dose de critique et de complexité... » (page 8), il est à souligner que cette invitation figure seulement dans la version en ligne du texte, pas dans la version publiée dans *Economie et Société*.

3. DVD et gouvernance d'entreprise : le capitalisme financier au cœur de l'incompatibilité

A l'instar de François Perroux (1951), nous considérons les entreprises comme centrales dans le fonctionnement de l'économie. De ce fait, elles sont aussi considérées comme des acteurs centraux dans la mise en place du développement durable (Lefèvre, 2004, Dontenwill, 2005).

Le financement de leur l'activité est, par suite, considéré comme l'un des points fondamentaux dans la faisabilité du projet de DVD. Dans les économies développées, après une décennie charnière, les entreprises se financent désormais majoritairement sur les marchés et non plus auprès des banques (Aglietta et Rebérioux, 2004, Passadéos, 2007, Plihon, 2003). Or, si l'économie d'endettement permettait de garder certaines capacités d'orientation sur l'activité *via* l'encadrement du crédit par exemple, les entreprises en se finançant principalement sur les marchés financiers échappent à tout mécanisme de pilotage « politique ».

L'objectif de cette section est donc de caractériser, dans les mécanismes de financement actuellement à l'œuvre, les principaux points de blocage à la réalisation du projet de DVD.

- Un temps stratégique de plus en plus court
 - Une évolution du partage de la valeur ajoutée peu compatible avec les différentes ambitions du développement durable
 - Une incitation au recentrage des activités peu compatible avec les principes de l'écologie industrielle
 - Enfin, en période de crise financière, un siphonage de fonds publics au détriment du financement de nouvelles orientations.
-
- **La vision stratégique à court terme comme handicap**

Depuis les années 1980, le temps stratégique de l'entreprise n'a cessé de se réduire. Les bilans annuels d'activité sont devenus semestriels puis trimestriels, et dans certains cas (SAP France), c'est mensuellement que sont fixés les objectifs. Les résultats de l'entreprise sont donc attendus à très court terme, afin que les actionnaires puissent être informés quasiment en temps réel de la valeur de leur portefeuille. Cette vision stratégique à très court terme semble difficilement compatible avec l'instauration de logiques fondamentalement renouvelées, coûteuses en temps et en moyens.

- **Valeur actionnariale et partage de la valeur ajoutée**

Le régime financier actuel, fondé sur le principe de la valeur actionnariale, pose problème aussi bien dans le domaine social que dans le domaine environnemental. D'une part, il impose à la masse salariale des cures d'amaigrissement récurrentes, d'autre part, les projets d'investissement font l'objet d'exigences non nécessairement compatibles avec des visées innovantes. Comme le souligne Harribey (2004, p3) « *les exigences accrues des rentiers pèsent sur les investissements en élevant le seuil à partir duquel celui-ci est envisagé* ». Ce qui amène à souligner la distinction entre le principe de maximisation du profit et le principe de répartition entre les parties prenantes (Aglietta et Rebérioux, 2004, p55), sauf à assimiler explicitement profit et rémunération des actionnaires. Ce qui importe c'est que le régime de financement de type « valeur actionnariale » impacte à la fois quantitativement et qualitativement sur l'investissement. Quantitativement, en diminuant sans cesse sa part dans

le partage de la valeur ajoutée, qualitativement par la forte aversion pour le risque de l'actionnaire. Or, qui dit stratégie innovante dit risque, et l'innovation constitue l'un des piliers du DVD. Passadéos (2007) va jusqu'à qualifier de « parasitisme » ce phénomène qui fait préférer la liquidité aux investisseurs, au détriment d'une cristallisation du capital sur un temps plus long lors d'un véritable investissement productif dans l'économie réelle.

Cordonnier (2006), quant à lui, parle de « profit sans accumulation » tout en précisant que l'effet des mécanismes découlant de la prééminence de la valeur actionnariale sur l'investissement peut être indirect. Il considère, en effet, que la sélectivité des projets d'investissement est beaucoup plus sévère : les objectifs de rentabilité anticipée sont beaucoup plus élevés. On est bien là dans des distinctions qualitatives entre les projets.

La question de la répartition vient également impacter les objectifs sociaux, puisque le constat qui s'impose depuis plus de deux décennies réside dans la recherche permanente de réduction de la masse salariale, devenue principale variable d'ajustement. Lorsqu'une entreprise licencie tout en annonçant des profits record, le prix de son action s'envole. Les risques autrefois pris par l'actionnaire ont été reportés sur l'entreprise en général et sur le salarié en particulier (Boucher 2005, 2007). Ce processus est à rapprocher des résultats obtenus par Rebérioux (2003) qui montre les impacts négatifs de la cotation d'une entreprise, tant sur la qualité de l'information diffusée aux salariés, en particulier sur les points les plus stratégiques, que sur l'intégration des salariés aux processus décisionnels.

Il convient ici de rappeler ce qui peut passer pour un truisme : « *La répartition du profit entre les parties prenantes à sa formation et l'utilisation du profit qui est retenue par l'entreprise découlent de finalité d'ordre politique. La répartition est conditionnée par des règles sociales et par des rapports de force entre les parties prenantes.* » (Aglietta et Berrebi, 2007, p 35).

- **Recentrage des activités versus écologie industrielle.**

Les grands groupes d'entreprises (manufacturiers ou non) ont tendance depuis les années 1990 à recentrer leurs activités (Batsch, 2002). Il semble y avoir consensus sur les origines du recentrage des grandes entreprises autour de leur principal métier. Ce sont en effet les besoins d'information des marchés financiers qui sont considérés comme principaux responsables de ce processus (Sauvin, 2007). En effet, comme le soulignent notamment Aubin et Briciu (2006) « *pour un investisseur, la spécialisation des firmes facilite les comparaisons de leurs résultats au sein d'un secteur donné* ». Sauvin (2007) qualifie de « firme allégée » le résultat de ce recentrage. Il oppose la « firme ronde » en activités et en salariés de la période des Trente Glorieuses qui préfère « faire » que « faire-faire », à l'obsession actuelle de la « firme allégée » dictée pour une grande part par les marchés financiers. « *Ces stratégies sont censées alléger l'entreprise en facteurs de production et ainsi introduire une certaine réversibilité dans les choix de l'entreprise, tant en termes d'activités que de localisation* » (p101).

Or ce recentrage est ici considéré comme allant notamment à l'encontre des principes de l'écologie industrielle. En effet, cette dernière est basée sur un projet de rapprochement entre un système industriel et un écosystème (Frosch et Galopoulos, 1989, Erkman, 1998). Bien que certaines orientations de l'écologie industrielle fassent l'objet de critiques (Jorda et Vivien, 2005, Vivien, 2003), dans un contexte différent où le marché serait notamment beaucoup plus encadré qu'il ne l'est aujourd'hui, la logique centrale de ce projet jouant sur la complémentarité des activités et sur une utilisation « jusqu'au boutiste » des matières

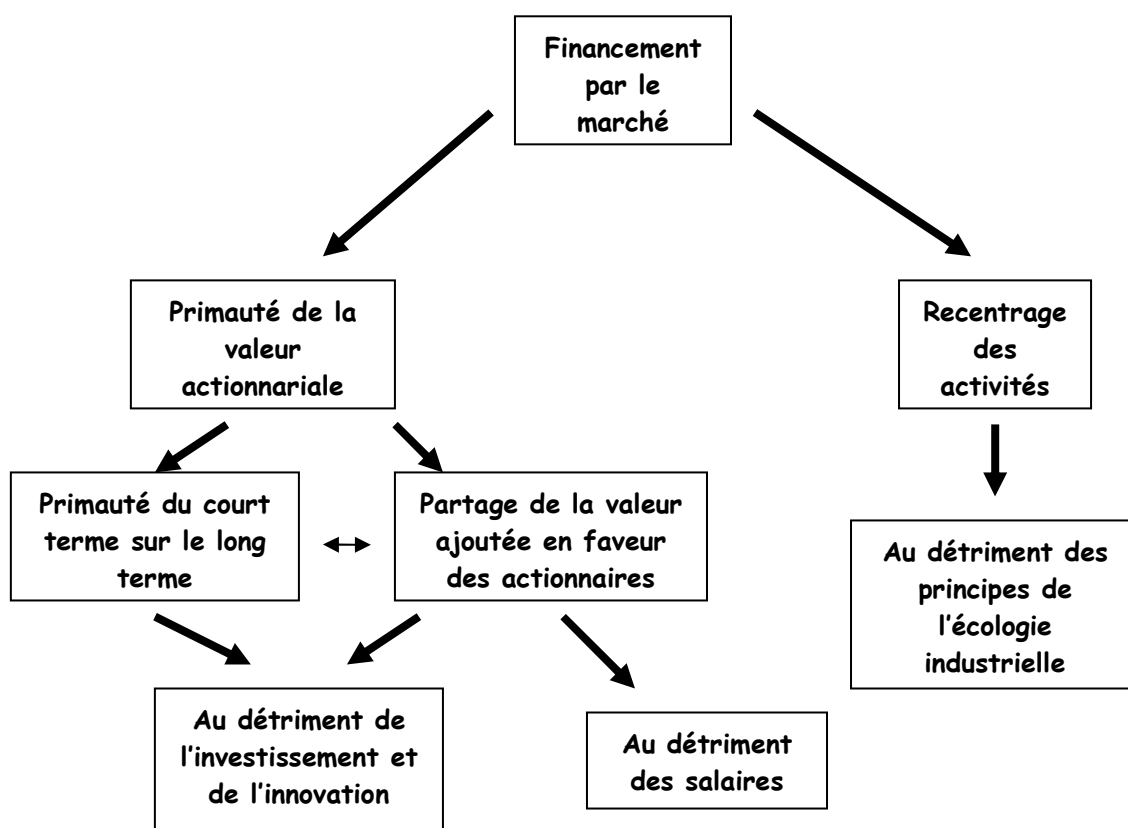
premières, laisse augurer des perspectives intéressantes. La mise en place de ce genre d'expériences ne peut certes se faire dans le cadre d'une recherche de rentabilité financière, mais davantage de « rentabilité écologique », voire « sociale » puisqu'on peut imaginer de nouveaux potentiels d'emplois liés à la concrétisation de ce genre de projets.

- **Crises financières et siphonage de fonds publics.**

Le fonctionnement du régime financier en vigueur génère des crises à répétition, dont la dernière vient de frapper le cœur du système. Ces crises, si elles ne concernent pas au premier chef les entreprises manufacturières, génèrent néanmoins d'une part, un durcissement des conditions d'octroi du crédit, d'autre part (et surtout ?) un siphonage de fonds publics. En effet, de grosses sommes sont mobilisées par les gouvernements pour soutenir ou carrément sauver des sociétés privées (banques, fonds, compagnies d'assurances,...). Ces sommes manquent dans d'autres domaines, dont le champ social (déjà fort mal en point aux Etats-Unis notamment) et environnemental (le plus souvent considéré comme non prioritaire en période de crise). En d'autres termes, l'absence de congruence entre le projet de DVD et le système financier, dans son fonctionnement routinier, s'accroît encore lorsque ce dernier traverse une crise grave. Le plan Paulson, soutenu par le Président Bush, est emblématique de ce phénomène : 700 milliards de dollars financés par le Trésor (et donc par les contribuables) pour éponger les créances douteuses des institutions financières américaines. Certes, il n'est pas encore effectif à l'heure où se termine la rédaction de ce texte, mais si ce n'est lui ce sera son frère, avec des objectifs identiques, et le même mode de financement selon toute vraisemblance.

Le graphe suivant synthétise les principaux mécanismes du capitalisme financier qui entravent la mise en œuvre d'un développement véritablement durable.

Graphe 3 : Les fondamentaux du capitalisme financier



Conclusion d'étape n°3 : Ce (trop) rapide examen du régime financier actuellement en vigueur corrobore largement l'affirmation faite par Capron (2005, p53) : « *En ce qui concerne le volet économique et financier des performances d'entreprises, les plus proches perspectives nous mènent aux antipodes des préoccupations du développement durable et de la satisfaction de l'ensemble des parties prenantes* ».

Plus spécifiquement, les conditions actuelles de financement des entreprises ne permettent pas la mise en place d'une politique industrielle, considérée ici comme l'un des piliers d'un DVD. Il faut donc retrouver les conditions permettant à la sphère politique de guider l'activité industrielle en fonction des objectifs découlant du principe de double équité. L'encadrement du crédit a constitué historiquement un exemple de moyen d'assurer ce guidage. Pour ce faire, il faudrait sans doute une ré-intermédiation du financement de l'activité productive. Aglietta (1999) oppose en effet les trente glorieuses, où la finance était au service de l'économie, à la période actuelle où l'économie est au service de la finance. Pour « faire » du développement durable, il faut prioritairement remettre la finance au service de l'économie. Par ailleurs, c'est précisément ce désencastrement de la finance qui nous a amené à retenir le terme de « capitalisme financier » qui fait état de l'émancipation de la finance par rapport à l'économie.

L'exemple japonais peut, une fois encore, illustrer le type de lien qu'il conviendrait de mettre en place entre financement de l'activité, orientation industrielle et incitation à l'innovation. Des auteurs, dont Aglietta et Berrebi, (2007, p244 et suivantes) commencent à identifier un certain nombre de congruences entre les impératifs de durabilité (au moins environnementale) et certaines des caractéristiques de l'économie nippone (que l'on considèrera comme sortie de la crise dans laquelle elle s'est enlisée pendant plus d'une décennie). Les modalités de financement des firmes, bien qu'ayant évolué, ne sont pas aussi largement dominées par le dogme de la valeur actionnariale, les participations croisées restent importantes et le long terme n'a pas été évacué de la stratégie (cf notamment Figuière et France, 2003). Par ailleurs, le gouvernement continue d'avoir des « visions » pour l'économie et le « guidage par la fenêtre » n'a pas disparu des pratiques étatiques. L'orientation environnementale fait partie des priorités en matière d'innovation et les liens privé-public sont institutionnalisés permettant, semble-t-il, une meilleure efficacité en matière de recherche (pure ou appliquée).

En guise de conclusion, la proposition normative d'un projet de DVD suppose donc que la sphère politique fixe des objectifs en matière de satisfaction des besoins des hommes, tant matériels qu'immatériels¹⁵. Les moyens mis en œuvre pour la satisfaction de ces besoins doivent se faire dans le respect des principes d'irréversibilité (soutenabilité forte) et de double équité (inter et intra-générationnelle). Les acteurs de la sphère économique ne décident pas de ces objectifs mais sont encadrés pour garantir leur réalisation. L'économie doit donc être « réencastrée » dans un projet de société. Pour ce faire, les entreprises doivent bénéficier d'un nouvel environnement dans le domaine du financement de leurs activités. En effet, les conditions de financement doivent permettre des investissements à long terme dans des projets technologiques compatibles avec un DVD. La finance doit donc, à son tour, être réencastrée dans l'économie.

¹⁵ Cela suppose aussi qu'elle soit en capacité de le faire. Les conditions de l'élaboration de ces objectifs, le nécessaire recours à une démocratie plus participative -elle-même susceptible de subir les rapports de force en vigueur sur tel ou tel territoire- ne seront pas discutés ici, bien que la réflexion doive être menée (pas nécessairement par les seuls économistes...).

Bibliographie

- AGLIETTA M. (1999) La globalisation financière, in CEPPII, *L'économie mondiale 2000*, La Découvertes, coll. Repères.
- AGLIETTA M. et BERREBI L. (2007) *Désordres dans le capitalisme mondial*, Odile Jacob.
- AGLIETTA M., REBERIOUX A. (2004) *Dérives du capitalisme financier*, Albin Michel, Paris.
- AUBIN C., BRICIU L. (2006) Globalisation financière et gouvernance d'entreprise, *Economies et Sociétés*, HS, n°41.
- AZAM G. (2006) Développement durable – Principe de précaution ? Un nécessaire changement de paradigme, in Berr et Harribey (dir).
- AZAM G., PLIHON D. (2005) L'économie est-elle une science ? Les économistes sont-ils au-dessus de toute responsabilité ? *Sociétal*, n°50, 4^{ème} trimestre.
- BATSCH L. (2002) *Le capitalisme financier*, Coll. Repères, La Découverte.
- BERR E. (2008) Quel développement pour le 21^{ème} siècle ? Réflexions autour du concept de soutenabilité du développement, *Cahier du GRES*, n°2008-01. (document d'HDR)
- BERR E., HARRIBEY JM (2005) Le concept de développement en débat, *Economies et Sociétés*, série F, n°43. <http://harribey.ubordeaux4.fr/travaux/soutenabilite/developpement-debat.pdf>
- BERR E., HARRIBEY JM (dir) (2006) *Le concept de développement en question (s)*, Presses Universitaires de Bordeaux.
- BIENAYME A. (2007) L'économie est-elle une science ?, *Sociétal*, n°57, 3^{ème} trimestre.
- BOUCHER C. (2007) La réduction de la prime de risque : le rôle du risque macroéconomique, *Banque & Marchés*, n°87, mars avril.
- BOUCHER C. (2005) Le régime de croissance patrimoniale américain au regard d'une crise, *Recherches et régulation, Working Papers*, 2005-4, série C.
- BOULANGER P.M. (2004) Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique, *Les séminaires de l'IDDRI*, n°12.
- BOUTAUD A. et alii (2004) Lorsque le développement perd le Nord ! Courbes de Kuznets environnementales : l'apport des indicateurs alternatifs, de type empreinte écologique, dans la réflexion sur le développement durable, *Colloque de la francophonie*, Ouagadougou, 1-4 juin.
- BROCHIER H. (1995) L'économie comme science positive et normative, in D'AUTUME A., CARTELIER J. (Eds) (1995) *L'économie devient-elle une science dure ?*, Economica, Paris.
- CAPRON M. (2005) Les nouvelles responsabilités sociétales des entreprises, De quelles « nouveautés » s'agit-il ?, *Revue des Sciences de Gestion*, n°111/112, janvier-avril.
- CHANG H-J (2003) La bonne gouvernance à l'épreuve de l'histoire, *l'Economie politique*, n°17.
- COMBEMALE P. (2001) La longue maladie de l'hétérodoxie, *L'économie politique*, n°12.
- CORDONNIER L. (2006) Le profit sans l'accumulation : la recette du capitalisme gouverné par la finance, *Innovations*, n°23.
- DONTENWILL E. (2005) Comment la théorie des parties prenantes peut-elle permettre d'opérationnaliser le concept de développement durable pour les entreprises ?, *Revue des Sciences de Gestion*, n°111/112, janvier-avril.
- ERKMAN S. (1998) *Vers une écologie industrielle*, Editions C.L. Mayer, Paris.
- FIGUIERE C. (1995) Les origines de l'organisation des structures productives japonaises, in Beillevaire P., Gossot A. (Eds), *Japon Pluriel*, Editions Philippe Picquier, Arles.
- FIGUIERE C., FRANCE I. (2003) Les groupes multisectoriels japonais. Résilience d'un mode de gouvernance alternatif au modèle anglo-saxon (2003), in Bouissou JM et alii (Eds) *Après la crise... Les économies asiatiques face aux défis de la mondialisation*, Khartala, Paris.

- FIGUIERE C. (2006) Sud, développement et développement durable : l'apport de l'économie politique, *VertigO*, vol 7, n°2, septembre.
- FROSCHE R., GALLOPOULOS N. (1989) Des stratégies industrielles viables, *Pour la Science*, n°145.
- GENDRON C. (2005) Le développement durable entre durabilité et développement, in Villeneuve (dir).
- GENDRON C., BOURQUE GL. (2003) Une finance responsable à l'ère de la mondialisation, *L'économie politique*, n°18.
- GENEREUX J. (2001) De la science éco à l'économie humaine, *L'économie politique*, n°09.
- GODARD O. (1998) L'écodéveloppement revisité, *Economies et Sociétés*, Série F, n°36.
- GODARD O. (2004) Vive le principe de précaution, *Sociétal*, n°44, 2^{ème} trimestre.
- GODARD O., HOMMEL T. (2005) Les multinationales et le développement durable : un jeu ambigu, *Cahiers de l'Ecole Polytechnique-Chaire EDF*, n°2005-021, décembre.
- LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B. (2002) Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire, *Revue Développement Durable et Territoire*, 1er septembre.
- LEVY D.L., NEWELL P.J. (2002) Business Strategy and International Environment Governance : Toward a Neo-Gramscian Synthesis, *Global Environmental Politics*, 2:4, November.
- HAMMARSKJÖLD DAG Fondation (1975) *Que faire? Un autre développement*, Rapport sur le développement et la coopération internationale pour la 7^{ème} session extraordinaire de l'AG des Nations Unies.
- HARRIBEY J.M. (2001) Economie et écologie, in ATTAC, *Une économie au service de l'homme*, Mille et une nuits.
- HARRIBEY J.M. (2003) Le régime d'accumulation financière est insoutenable socialement et écologiquement, in Harribey et Löwy (dir) *Capital contre nature*, PUF, Paris.
- HARRIBEY J.M. (2004) Une conception de la richesse non marchande pour sortir du faux-dilemme croissance-décroissance, Colloque « *Le concept de développement en débat* », Bordeaux, novembre Une version plus synthétique de ce texte a été publiée dans Berr et Harribey (dir) (2006).
- HATEM F. (1990) Le concept de « développement soutenable », *Economie Prospective Internationale*, n°44, 4^{ème} trimestre
- JORDA H, VIVIEN FD (2005) L'écologie industrielle : une stratégie pour le développement durable ?, in Maréchal et Quenault (Eds).
- JUAN S. (2005) L'historicité du développement durable, in Maréchal et Quenault (Eds).
- KEBABDJIAN G. (1999) *Les théories de l'économie politique internationale*, Points Seuil.
- LATOUCHE S. (2003) L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement, *Mondes en Développement*, n°121.
- LEFEVRE M. (2004) Les firmes multinationales face au risque climatique : sauver le capital en sauvant la terre ?, *VertigO*, n°2, septembre.
- MARECHAL JP, QUENAULT B. DIR. (2005) *Le développement durable : une perspective pour le XXIe siècle*, Presses Universitaires de Rennes.
- NOGARO B. (1939) *La méthode de l'économie politique*, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, Paris.
- PASSADEOS C. (2007) Turbulences financières : quelle régulation ?, *Sociétal*, n°57, 3^{ème} trimestre.
- PERROUX F. (1951) *Le capitalisme*, Presses Universitaires de France, coll Que sais-je, Paris.
- PLIHON D. (2003) *Les mutations du capitalisme en France : le rôle de la finance*, Notes e l'IFRI, n°50.
- POLANYI K. (1944, 1983 édition française) *La Grande Transformation*, Gallimard, Paris.

- RAVEAUD G. (2004) Causalité, holisme méthodologique et modélisation « critique » en économie, *Documents de travail de l'IDEH*, n°04-01.
- REBERIOUX A. (2003) Les marchés financiers et la participation des salariés aux décisions, *Travail et Emploi*, n°93, janvier.
- ROUSSEAU S. (2004) Dimensions humaine et sociale du développement durable : une problématique séparée du volet environnemental ?, *Développement Durable et Territoires*, <http://developpementdurable.revues.org/document1214.html>.
- ROUSSEAU S, ZUINDEAU B. (2007) Théorie de la régulation et développement durable, *Revue de la régulation, Capitalisme, Institutions, Pouvoirs*, n°1, En ligne.
- SARRRASIN B. (2006) Economie politique du développement minier à Madagascar : l'analyse du projet QMM à Tolagnaro (Fort-Dauphin), *VertigO*, vol7, n°2, septembre.
- SAUVIN T. (2007) La grande transformation de l'entreprise. L'obsession de l'entreprise allégée, *Mondes en Développement*, n°139.
- SEBASTIEN L, BRODHAG C. (2004) « A la recherche de la dimension sociale du développement durable, *Développement Durable et Territoires*, <http://developpementdurable.revues.org/document1133.html>.
- SERRA B. (2006) *Capital, Etat, Régulation de l'environnement global : les multinationales du pétrole et les changements climatiques*, Mémoire de M2 Recherche, Grenoble.
- SMOUTS M.C. dir. (2005) *Le développement durable. Les termes du débat*, Armand Colin.
- SÖDERBAUM P. (2007) Sciences, ideology and development: Is there a « sustainability Economics » ?, *Post-autistic economics review*, n°43.
- STOPFORD J., STRANGE S. (1991) *Rival States, Rival Firms. Competition for the world market shares*, Cambridge UP, Cambridge.
- THEYS J. (2000) Un nouveau principe d'action pour l'aménagement du territoire à l'épreuve le développement durable et la confusion des (bons) sentiments, *Notes du Centre de prospective et de veille scientifique*, n°13.
- VILLENEUVE C. (dir.) (2005) *Le développement durable : quels progrès, quels outils, quelle formation ?*, Actes du colloque de la Francophonie, Chicoutimi, mai, Les publications de l'IEPF.
- VIVIEN F.D. (2003) Rencontre du troisième type...d'écosystème ou quand l'écologie devient industrielle, *Innovations*, n°18.
- VIVIEN F.D. (2006) L'écologie industrielle : une critique du point de vue de l'économie politique, Communication au Colloque « *Frontiers of Research in Industrial Ecology* », Lausanne, 27 novembre.
- VIVIEN F.D. et ZUINDEAU B. (2001) Le développement durable et son espace : antécédents intellectuels et questions pour l'avenir, *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, n°37.
- ZACCAÏ E. (2002) *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*, Peter Lang, Bruxelles.
- ZUINDEAU B. (2000) La « durabilité » : essai de positionnement épistémologique du concept, in Zuindeau (Dir) *Développement durable et territoire*, Presses Universitaires du Septentrion.
- ZUINDEAU B. (2007) *Environnement, développement durable, territoire : enjeu d'équité, enjeu de régulation*, Mémoire d'HDR, Université des Sciences et Technologies de Lille.